

## RAPPORT DU JURY - CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL 2024

### Spécialité Ingénierie, Informatique et Systèmes d'Information

#### I LES MISSIONS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

Les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de la conduite des chantiers.

Ils assurent l'encadrement des équipes et contrôlent les travaux confiés aux entreprises. Ils participent à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion.

Ils peuvent instruire des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité.

Ils participent également à la mise en œuvre des actions liées à la préservation de l'environnement.

Ils assurent le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques.

Ils peuvent aussi assurer la surveillance du domaine public. À cet effet, ils peuvent être assermentés pour constater les contraventions. Ils peuvent participer à des missions d'enseignement et de formation professionnelle.

#### II LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION 2024 DE CE CONCOURS

**Partenariat** avec les CDG de l'Occitanie. Le concours est ouvert pour **55 postes** :

Concours Externe	Concours Interne	Troisième Concours	Total postes
25	27	3	55

## CONDITIONS D'ACCÈS

### 1 – CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout candidat doit :

- posséder la nationalité française ou celle d'un des autres Etats membres de la Communauté Européenne ou celle d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen,
- jouir de ses droits civiques dans l'Etat dont on est ressortissant,
- ne pas avoir subi une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire national incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont on est ressortissant,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions,
- être âgé d'au moins 16 ans.

### 2 – CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION

#### Accès au concours externe

Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Sont toutefois dispensés de la condition de diplômes :

- les mères et pères qui élèvent ou ont élevé effectivement au moins trois enfants,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports,
- depuis le 1<sup>er</sup> août 2007, être en possession d'une équivalence de diplôme.

#### Accès au concours interne

Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

#### Accès au troisième concours

Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant 4 ans au moins :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

La période d'inscription à ce concours s'est déroulée du 19 septembre au 25 octobre 2023.

171 candidats se sont inscrits ; tous ont été admis à concourir dont 12 candidats « sous réserve ».

Les candidats ont été convoqués aux épreuves écrites qui se sont déroulées le jeudi 11 avril de 14h à 17h à la salle polyvalente de Bressols et 4 candidats ont été convoqués au CDG82 à Montauban.

### III ÉPREUVES ÉCRITES : NIVEAU DES CANDIDATS ET SEUILS D'ADMISSIBILITÉ

**CONCOURS EXTERNE** : réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).

**CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS** : élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).

#### Amplitude des notes de l'épreuve écrite :

Concours	Notes /20	
	+ Haute	+ Basse
Externe	15	4
Interne	12.50	6
Troisième concours	14	6

#### Résultats des épreuves :

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

Concours de Technicien	nombre de postes	nombre de candidats admis à concourir	nombre de présents à l'épreuve écrite	taux de présence	nombre de candidats éliminés (note < 5)	moyenne des épreuves écrites /20
externe	25	86	65	76%	1	10.50/20
interne	27	75	58	77%	0	8.75/20
3e voie	3	10	8	80%	0	8.72/20
<b>total</b>	<b>55</b>	<b>171</b>	<b>131</b>	<b>77%</b>	<b>1</b>	

### Seuil d'admissibilité :

Le jury, après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes des épreuves écrites obtenues par les candidats, a décidé à l'unanimité de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

Concours externe		Concours interne		3 <sup>ème</sup> concours	
Seuil	Candidats admissibles	Seuil	Candidats admissibles	Seuil	Candidat admissible
9 / 20	51	8.75 / 20	30	9 / 20	4

### Remarques des correcteurs sur les épreuves écrites :

#### En externe :

Le niveau est moyen, malgré quelques bonnes copies. Les réponses sont trop superficielles et manquent d'argumentations et de structuration.

#### En interne et 3<sup>e</sup> voie :

Sur la forme, les éléments attendus sont globalement respectés : cartouche, introduction, annonce du plan... Toutefois, au niveau rédactionnel, on déplore beaucoup de fautes d'orthographe et des devoirs insuffisamment rédigés. Sur le fond, c'est très superficiel : de manière générale, on constate un manque de développement sur les éléments clés du dossier.

## IV ÉPREUVE D'ADMISSION : NIVEAU DES CANDIDATS ET SEUILS D'ADMISSION

Les 85 candidats déclarés admissibles ont été convoqués pour passer l'épreuve d'admission dont le coefficient est de 1.

Les épreuves orales des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> voie se sont déroulées les 17, 24 et 25 juin et 1 et 2 juillet 2024 au CDG82, 23 boulevard Vincent Auriol à Montauban.

**CONCOURS EXTERNE** : entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

**CONCOURS INTERNE** : entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

**TROISIÈME CONCOURS** : entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

## Résultats de l'épreuve orale :

Concours de Technicien	nombre de postes	nombre de candidats admissibles convoqués	nombre de présents	taux de présence	nombre de candidats éliminés (note < 5)	moyenne de l'épreuve orale /20	Note la + haute	Note la + basse
externe	25	51	51	100%	0	12.09/20	19	5
interne	27	30	30	100%	0	10.42/20	18	6
3e voie	3	4	4	100%	0	13.75/20	19	8
<b>total</b>	55	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>			

### Seuil d'admission :

La réunion du jury d'admission s'est déroulée le 2 juillet 2024.

Après examen des résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission, et après en avoir délibéré, le jury décide d'arrêter, dans la limite des places mises aux concours les seuils d'admission au concours externe, au concours interne et au troisième concours.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants. Pour la voie interne, 16 candidats ont obtenu une moyenne des notes supérieures ou égales à 10/20. Seuls 16 postes sur 27 peuvent donc être pourvus.

Conformément à l'article 9 du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux : « Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou d'une place au moins. »

**Ainsi, le jury a décidé de transférer les 11 postes non pourvus du concours interne vers le concours externe, et de déterminer les seuils suivants :**

Concours de Technicien	Concours EXTERNE	Concours INTERNE	TROISIÈME Concours
<b>Seuil / 20</b>	11/20 soit 22 points	10/20 soit 20 points	12/20 soit 24 points
<b>Nombre de candidats admis</b>	36	16	3

### Remarques des membres de jury concernant l'épreuve orale :

La plupart des candidats admis à passer l'épreuve orale sont en poste dans des collectivités locales ou dans des établissements publics. Sur la forme, beaucoup de candidats ont axé leurs réponses sur le seul contexte de leur poste actuel. Sur le fond, le niveau de réponses aux questions techniques est très hétérogène avec, pour les candidats les moins bien préparés, des carences rédhibitoires pour prétendre être technicien territorial.